

Plabennec

Plabennec Le 12 janvier 1826.

Monsieur,

il n'y a ici qu'un instituteur, Monsieur
 Le gac, sorti du séminaire, l'an dernier. il
 n'appartient ni à l'institut des écoles chrétiennes,
 ni à congrégation, ni à corporation aucune. Son
 prédécesseur n'ayant pas pu réunir à garder un
 nombre suffisant d'élèves, il a demandé la
 permission d'engager, avant de se faire autoriser
 légalement; on a cru devoir lui accorder cette
 permission. il a en ce moment 50 élèves. 10 élèves
 fréquentent les écoles primaires des parishes voisines.
 plus de 50 enfans reçoivent des leçons particulières
 chez leurs parents d'instituteurs ambulants, dont
 on est très-satisfait. c'est-à-dire que 120 enfans
 reçoivent de l'instruction.

L'instituteur étant zélé et d'une conduite exemplaire,
 si la commune consent à lui faire un sort convenable,
 je le ferai autoriser légalement.

Je prie, Monsieur, que je vous renouvelle
 l'assurance des sentimens profonds de respect et de
 vénération avec lesquels j'ai l'honneur d'être de
 votre grandeur

le très-humble et très-obéissant serviteur

J. Le Douarin
 curé de Plabennec